



La feuille est consultable sur le site Internet une semaine avant sa distribution par la Poste

Agenda

Prochaine parution : 2 juillet
Date dépôt des articles le 8 juin



- 1er et 3è samedi du mois (de 10h à 12h30) Atelier informatique... Espace jeunes
- 2 juin (20h30) 3 juin (15h).....Représentations / La Guernette... Salle Glenmor
- 9 juin (20h30).....Spectacle / La Guernette
- 16 juin (20h30)Péniche spectacle..... La Mare aux Mortiers
- 16 juin (10h-12h).....Collecte papier /APEL Atelier communal
- 19 juin (11h30) Tout-petits, livres et Cie Bibliothèque
- 25 juin Conseil municipal Mairie

Les Assois'Fées : programme sur le site <http://lesassoisfees.com> (et le site de la mairie)

Publicité dans le bulletin

Le prochain bulletin municipal va paraître en juillet. Si vous souhaitez insérer une publication, nous vous rappelons ci-dessous le tarif en vigueur selon l'extrait du registre du Conseil municipal de Saint-Senoux en date du 30 octobre 2017 (la première annonce est gratuite : une demi-page maximum) :

Espace	Tarif
1 page	75€
½ page	55€
¼ page	45€
1/8 page	25€

Le bon de commande est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Déchets verts

Le brûlage des déchets verts étant désormais interdit, ces derniers doivent être systématiquement évacués en déchèterie :



1. La réglementation, en application de la circulaire préfectorale du 18 novembre 2011, le brûlage des déchets verts à l'air libre est désormais interdit, cette pratique nuit à l'environnement et à la santé ;
2. Les sanctions encourues en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et de l'article 7 du décret n°2003-462 relatif à la partie réglementaire du Code de la Santé Publique, le brûlage des déchets verts (hors dérogation exceptionnelle pour des cas spécifiques) est passible de 450 € d'amende (contravention de la 3ème catégorie).

Malgré tout, la réglementation sur les feux de forêt continue de s'appliquer. Un arrêté préfectoral permanent du 12 mai 2003 relatif à la protection des forêts et des landes contre l'incendie interdit à quiconque, de porter, ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200m des terrains boisés.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

La révision se poursuit :

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est consultable en mairie et sur notre site internet).

Un registre de concertation est toujours à votre disposition à la mairie.

Des terrains aujourd'hui constructibles ne le seront plus demain. En conséquence je vous invite à engager très rapidement, les réflexions et les démarches concernant le devenir de votre bien.

Bruit

Quelques règles à retenir pour mieux vivre ensemble

L'arrêté municipal du 29 novembre 2004 prévoit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc....ne peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h.



Certains Senonnais semblent encore ignorer cet arrêté au vu des nombreuses plaintes qui nous sont remontées. Aussi nous vous rappelons que ces règles s'appliquent à tous les habitants de la commune. **Il vous est demandé de respecter impérativement ces horaires pour le bien de tous.** Attention, une réglementation spécifique peut être mentionnée dans le cahier des charges des lotissements.

Mairie

Permanence adjoints

de 9h30 à 12h les jours suivants :

- 2 juin Jean CAPITAINE
- 16 juin Nadia ZAÏD

ou sur rendez-vous

Autorisation de sortie du territoire pour un mineur

Un mineur circulant seul à l'étranger sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale devra être en possession d'une autorisation de sortie du territoire signée par l'un de ses parents (l'imprimé cerfa N° 15646*01 est disponible sur le site www.service-public.fr), de sa carte d'identité ou passeport en cours de validité et d'une photocopie de la pièce d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire.

Élagage d'arbres le long des voies communales

Il est rappelé aux propriétaires bordant les voies publiques qu'il est de leur responsabilité d'élaguer ou abattre les arbres pouvant déborder sur celles-ci et susceptibles d'entraver la sécurité de la circulation routière ou piétonnière. Les riverains doivent donc procéder à l'élagage des branches pour qu'en outre elles ne touchent pas les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public ou de téléphone.

Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la sécurité de chacun.

Horaires

Mairie

- Lundi : 14h à 17h - Mardi : 9h30 à 12h
- Mercredi : 9h30 à 12h - Jeudi : 9h30 à 12h
- Vendredi : 9h30 à 12h - 1^{er} et 3^e samedis : 9h30 à 12h

Bibliothèque

- Mardi : 16h30 à 17h30 (hors vacances scolaires)
- Mercredi : 10h30 à 12h et 15h à 18h
- Jeudi : 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires)
- Samedi : 10h30 à 12h
- 1er dimanche du mois : 10h30 à 12h

Déchetterie

- Lundi et mercredi : 14h-18h
- Vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Bibliothèque

Tout-petits, livres et compagnie en pique-nique

Mardi 19 juin à 11h30 à la bibliothèque, des histoires, des comptines et un pique-nique partagé sous la cabane à lire. Pour les 0-3 ans et les adultes qui les accompagnent : nounou, papa, maman, papi, mamie, tata... S'inscrire à Tournicoti ou à la bibliothèque.

Péniche spectacle en escale à la Mare aux Mortiers

Samedi 16 juin à 20h30 avec les Bubbey Mayse Quatre instrumentistes et chanteuses : Juliette Divry (Violoncelle, chant), Morgane Labbe (Accordéon, chant), Elsa Signorile (Clarinette, chant) et Margaux Liénard (Vio-



lon, chant), qui puisent leurs mélodies dans la musique klezmer et la chanson yiddish. Un cocktail explosif... Leurs instruments s'entraînent, s'entremêlent, se confondent... BILLETS en vente à la bibliothèque : 8€/6€. Réserver au 02 99 57 82 11. Jauge limitée.



CLAD UFCV Guichen

Le printemps est déjà là et l'été arrive à grand pas ! Penses à préparer tes vacances en venant t'inscrire à l'AJC (animation jeunesse d'été) qui aura lieu **du 9 au 27 juillet**, à la salle Henri Brouillard de Pont-Réan ! Au programme : sorties, bivouacs, kayak, activités sportives, culturelles, manuelles, grands jeux, piscine... De plus, 3 séjours sont organisés en fonction de ton âge :

- Pour les 12/14 ans : Feins, avec joutes aquatiques et catamaran
 - Pour les 15/17 ans : St Malo, avec baignades et activités sportives et culturelles
 - Pour les 13/15 ans : La Mézière sur Couesnon, avec VTT, escalade et tir à l'arc.
- Contact : TRICHET Solène, animatrice jeunesse : 07.50.15.77.64

La Guernette



SPECTACLE ATELIER THÉÂTRE

Cette année encore les petits comédiens de l'atelier théâtre sont en pleines répétitions afin de proposer un spectacle de qualité. Vous pourrez venir les soutenir et les applaudir lors de 3 représentations à la salle Glenmor :

le samedi 2 juin à 20h30

le dimanche 3 juin à 15h

le samedi 9 juin 20h30 (démonstration de danse corporelle avant le spectacle le 9)

■ Renseignements et réservations : thierryplou@orange.fr / 06 74 62 54 08 (Isabelle Thierry)

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum aura lieu le **vendredi 7 septembre 2018 à la salle Glenmor de 17h à 20h.**

Les associations communales et intercommunales tiendront leur stand afin de vous présenter leurs activités. Venez nombreux.

Sporting Club

Week-end Fête des Pères



Samedi 16 Juin

10h : Tournoi U11-U13

16h : Tournoi Vétérans

Dimanche 17 Juin

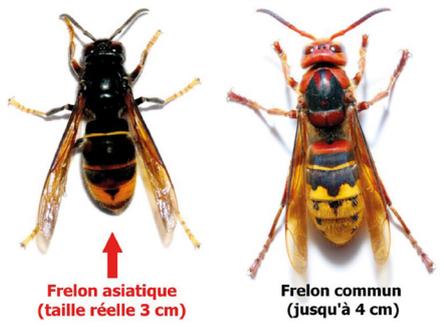
13h Tournoi Seniors (Thème Coupe du monde)

■ Infos et Inscriptions au 02 99 52 13 26

Frelons asiatiques

La demande d'intervention doit-être faite impérativement auprès des services de la mairie.

Ensuite la mairie déclenche l'intervention via une ligne téléphonique dédiée à cet effet. Après confirmation de la présence de nid de frelons asiatiques, La FGDON 35 mandate une entreprise référencée à la convention. L'intervention sera prise en charge par la communauté de communes.



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Les particuliers agissant de leur propre initiative en demandant une intervention auprès du prestataire sans transiter par la mairie devront régler la facture (aucune dérogation ne sera accordée).

Permanences

Assistante sociale

Sur rendez-vous au CDAS de Guichen

Tél : 02 99 52 02 22

Architecte conseil

Laurent Manneheut. Mairie de Guichen sur RDV / Tél. 02 99 05 75 75. Prochaine permanence : **lundi 4 juin (après-midi) et jeudi 21 juin (matin)**

Mission Locale

Sur RDV - Tél. 02 99 57 05 85

Les lundis : 9h00 à 12h30/ les mercredis, jeudis et vendredis : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. RESO, 26 rue du Commandant Charcot à Guichen.

ADMR

3 rue de la Combe Janic - Bourg des Comptes. Tél. 02 99 52 19 31

Point Accueil Emploi

Avec ou sans RDV : tél : 02 99 57 00 09

Point Accueil Emploi - Le Réso

26 r. du Commandant Charcot - Guichen

isabelle.lebourdais@vallonsdehautebretagne.fr

catherine.poussanoff@vallonsdehautebretagne.fr

Député

Mairie de Guichen (sur rendez-vous uniquement) Tél. 06.78.54.42.52. Prochaine permanence : **vendredi 29 juin de 15h à 18h**

Conciliateur de justice

Loïc Boisroux, conciliateur de justice bénévole Mairie de Guichen, sur RDV le lundi 18 juin de 14h à 17h.

Conseillers départementaux

M. Roger MORAZIN : 1^{er} samedi du mois (10h30 à 12h) - Mairie de La Chapelle Bouexic

M^{me} Michèle MOTEL (sur rdv : 06 88 56 70 46) : 1^{er} vendredi du mois (10h30 à 12h) au Chorus à Val d'Anast

1^{er} samedi du mois (10h30 à 12h) - Mairie de Guichen

Services de garde

Médecin

En semaine le soir : tél au 15 qui indiquera le médecin de garde. Le week-end : avant 20h téléphoner à la maison médicale de Messac au 02.99.92.36.94 ; après 20h téléphoner au 15.

Pharmacies

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile : tél 3237

9 et 10 juin

Adamini - Bain de Bretagne

16 et 17 juin

Bourgeois - Michel - Guipry

23 et 24 juin

Heraudeau - Gaulon - Maure de Bretagne

30 juin et 1er juillet

Ely-Lescop - Bain de Bretagne



Planning juin

mercredi 6	Club anniversaire
lundi 11	Palets à Laillé
jeudi 14	Randonnée
mercredi 20	Club & Buffet à St Senoux
lundi 25	Palets à Goven
jeudi 28	Randonnée